

**L'an deux mil vingt et un, le vingt janvier à dix-neuf heures**, le conseil Municipal de VOID-VACON, légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle Jean-Louis Gilbert, sous la présidence de Madame Sylvie ROCHON, Maire.

Conformément à l'article 2121-18 du CGCT, la séance a été publique

**Etaient présents** : Madame ROCHON Sylvie, Monsieur GAUCHER Alain, Monsieur JOUANNEAU Olivier, Madame DAGUIER Carole, Madame DEGRIS Monique, Monsieur CHALON Bernard, Monsieur GRISVARD Joël, Monsieur FAUGERE Francis, Monsieur LANOIS Vincent, Monsieur HENRY Christophe, Madame MARCHETTI Sabine, Madame LIEGEOIS Isabelle, Madame BANTQUIN Sophie, Madame CONTIGNON Aline, Madame BENVENUTI Claire et Monsieur GENTER Aubin

**Absents avec pouvoir** :

Madame PAUL Delphine donne pouvoir à Madame ROCHON Sylvie  
Monsieur CAILLE Rémy donne pouvoir à Madame ROCHON Sylvie

**Absent sans pouvoir** : Madame THIRY Nathalie

**Secrétaire de séance** : Madame CONTIGNON Aline

**Date de convocation** : 12 janvier 2021

Le Maire certifie avoir transmis les extraits au contrôle de légalité le 22/01/2021 et affiché le compte-rendu de cette séance le 22/01/2021
--

**Ordre du jour** :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2020
- Mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune
- Mandat au Centre de Gestion pour la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe des risques statutaires
- Vente de la parcelle n°2 du lotissement « Sur les Ormes »
- Vente de la parcelle n°3 du lotissement « Sur les Ormes »
- Opérations de régularisation des comptes 4581 et 4582
- Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
- Questions et informations diverses

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2020**

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du compte rendu faisant office de procès-verbal de la dernière séance qui a été affiché à la Mairie, publié sur le site Internet de la Mairie et envoyé aux conseillers par mail. Celui-ci est **adopté à l'unanimité** des membres présents et représentés.

## COMMUNE DE VOID-VACON

**Délibération n° 21-01 : Mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune**

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de faire le point sur les emplois permanents de la commune chaque année.

Le tableau des emplois permanents se résume comme suit :

SERVICE	FONCTIONS	GRADE(S)	CADRE D'EMPLOIS	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	NBI / FONCTIONS CORRESPONDANTES
Service Administratif	Secrétaire général	Attaché territorial	Attachés Territoriaux	NON	1	0	TC	15
	Agent chargé de l'accueil, de l'urbanisme, de l'état civil des élections et des assurances	Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratifs	NON	1	0	TC	/
	Agent chargé de l'accueil, de l'urbanisme, de l'état civil et de la comptabilité	Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Adjoint administratifs	NON	1	0	TC	/
Service Technique	Responsable des services techniques	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	NON	1	0	TC	15
	Agent polyvalent – Suppléant du responsable des services techniques	Adjoint technique territorial	Adjoint techniques	NON	1	0	TC	10
Service Technique	Agent polyvalent	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint techniques	NON	1	0	TC	10
	Agent polyvalent	Adjoint technique territorial	Adjoint techniques	NON	2	0	2 : TC	10
	Agent d'entretien des bâtiments communaux	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint techniques	NON	1	0	20 /35	

## COMMUNE DE VOID-VACON

**Délibération n° 21-01 : Mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune (suite)**

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** des membres présents et représentés d'adopter le tableau des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2021 ainsi proposé qui sera transmis pour information au Comité Technique.

**Délibération n° 21-02 : Mandat au Centre de Gestion pour la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe des risques statutaires**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

- La possibilité d'adhérer au service d'assurance groupe mis en place par le Centre de Gestion, pour la couverture des risques statutaires inhérents au statut des agents publics, (application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale) ;
- La possibilité de mandater le Centre de Gestion en vue de la souscription, pour son compte, d'un contrat d'assurance la garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions de l'article 57 de la loi du 26 janvier 1984.

Elle précise que la décision définitive fera l'objet d'une nouvelle délibération après information par le Centre de Gestion du résultat de la mise en concurrence.

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

**Vu** le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 4) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** des membres présents et représentés de mandater le Centre de Gestion en vue de la négociation et la souscription, pour son compte, de contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les conditions des contrats pour lesquels le Centre de Gestion reçoit mandat sont les suivantes :

- régime du contrat : capitalisation
- type de contrat : contrat groupe
- durée du contrat : 4 ans
- catégorie de personnel à assurer :

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

- agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL
- agents contractuels et agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC effectuant plus ou moins de 150 heures par trimestre.

L'étendue des garanties pour lesquelles le Centre de Gestion reçoit mandat est celle résultant des articles L416-4 du Code des Communes et 57 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée susvisée.

**Délibération n° 21-03 : Vente de la parcelle n°2 du lotissement « Sur les Ormes »**

Madame le Maire informe le conseil Municipal du désir de Madame Elona GUERINOT et Monsieur Antoine CHAPUT d'acquérir la parcelle n°2 du lotissement « Sur les Ormes » à VOID-VACON, d'une surface de 811 m<sup>2</sup>, sur la base de 42 € TTC le m<sup>2</sup>, soit 34 062,00 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **Accepte** de vendre à Madame Elona GUERINOT et Monsieur Antoine CHAPUT la parcelle n°2 du lotissement « Sur les Ormes » à VOID-VACON, d'une surface de 811 m<sup>2</sup>, sur la base de 42 € TTC le m<sup>2</sup>, soit 34 062,00 € TTC
- **Précise** que la vente se fait aux conditions suivantes :
  - . Signature du compromis de vente dans un délai de 1 mois après convocation du notaire
  - . Signature de l'acte définitif d'achat dans un délai maximum de 3 mois
  - . Dépôt du permis de construire dans un délai maximum de 4 mois après l'acte d'achat
  - . Début des travaux dans un délai maximum de 12 mois après l'achat
  - . L'achat est réalisé par l'acquéreur, aucune substitution ne pourra avoir lieu au profit de qui que ce soit
  - . Le non-respect de ces délais entraîne l'annulation de l'achat de la parcelle qui sera remise en vente
- **Précise** que les frais liés à cette transaction seront supportés par l'acheteur.

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

**Délibération n° 21-04 : Vente de la parcelle n°3 du lotissement « Sur les Ormes »**

Monsieur Bernard CHALON, conseiller municipal intéressé par cette affaire, se retire de la salle. Madame le Maire informe le conseil Municipal du désir de Madame et Monsieur CHALON Bernard d'acquérir la parcelle n°3 du lotissement « Sur les Ormes » à VOID-VACON, d'une surface de 841 m<sup>2</sup>, sur la base de 42 € TTC le m<sup>2</sup>, soit 35 322,00 € TTC.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **à l'unanimité** des membres présents ou représentés :

- **Accepte** de vendre à Madame et Monsieur CHALON Bernard la parcelle n°3 du lotissement « Sur les Ormes » à VOID-VACON, d'une surface de 841 m<sup>2</sup>, sur la base de 42 € TTC le m<sup>2</sup>, soit 35 322,00 € TTC
- **Précise** que la vente se fait aux conditions suivantes :
  - . Signature du compromis de vente dans un délai de 1 mois après convocation du notaire
  - . Signature de l'acte définitif d'achat dans un délai maximum de 3 mois

COMMUNE DE VOID-VACON

**Délibération n° 21-04 : Vente de la parcelle n°3 du lotissement « Sur les Ormes » (suite)**

- . Dépôt du permis de construire dans un délai maximum de 4 mois après l'acte d'achat
- . Début des travaux dans un délai maximum de 12 mois après l'achat
- . L'achat est réalisé par l'acquéreur, aucune substitution ne pourra avoir lieu au profit de qui que ce soit
- . Le non-respect de ces délais entraîne l'annulation de l'achat de la parcelle qui sera remise en vente

- **Précise** que les frais liés à cette transaction seront supportés par l'acheteur.

Votants : 17
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

**Délibération n° 21-05 : Opérations de régularisation des comptes 4581 et 4582**

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'effectuer des opérations afin de régulariser les comptes 4581 et 4582.

Les comptes 4581 (opérations sous mandat-dépenses) et 4582 (opérations sous mandat-recettes) sont utilisés lorsque la commune règle des travaux pour une autre collectivité pour ensuite se faire rembourser par celle-ci. A terme, les deux comptes ont une valeur identique (en débit pour le premier, en crédit pour le second)

Le compte 4581 de la commune présente un solde débiteur de 100 185,59 euros et le compte 4582 un solde créditeur de 229 450,73 euros. Au vu de l'ancienneté de l'opération, il convient d'effectuer une régularisation non budgétaire, sans incidence sur les résultats de la collectivité.

La différence entre les deux comptes (129 265.14 euros) sera basculée sur le compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé), ce qui permettra de solder entre eux les comptes 4581 et 4582.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **autorise à l'unanimité** des membres présents et représentés le comptable à faire les opérations de régularisations nécessaires.

Votants : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire invite le conseil municipal à prendre connaissance des décisions prises en vertu de la délégation accordée au Maire par la délibération du 26 mai 2020.

▶ Marché de fourniture : Achat d'ampoules, de cordons, de guirlandes, etc à S.A.V ILLUMINATIONS pour un montant de 2 437,88 € TTC

▶ Marché de service : Mandat de location pour le logement du 9 rue Gaston Broquet comprenant visite, constitution dossier et état des lieux confié à SOPH'IMMO pour un montant de 290,00 € TTC à la charge du bailleur et 290,00 € TTC à la charge du locataire

▶ Marché de fourniture : Achat d'une tarière thermique à LOOTEN pour un montant de 340,53 € HT

▶ Marché de service : Abonnement annuel pour 2021 pour la télétransmission des actes chez AWS pour un montant de 574,80 € TTC

▶ Marché de fourniture : Cadeaux pour l'ensemble du personnel communal auprès de MAJON CABINET DE CURIOSITES pour un montant global de 400,00 € TTC

▶ Marché de travaux : Renouvellement du branchement AEP au 36 rue de Strasbourg confié à PIERSON TP pour un montant de 1 780,00 € HT

▶ Marché de service : Elaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels confié au CDG55 pour un montant estimatif de 2 125,00 € TTC

▶ Marché de fourniture : Livraison de fournitures administratives confiée à JPG pour un montant de 384,47 € TTC

▶ Marché de fourniture : Fleurissement printemps 2021 confié à SARL JARDIN DECORATION pour un montant de 4 476,85 € TTC

▶ Marché de fourniture : Fourniture et pose d'un pivot de sol pour la porte d'entrée du magasin Proxi confiées à SARL HOUSSARD pour un montant de 915,00 € TTC

▶ Signature du bail de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2021 pour le logement du 9 rue Gaston Broquet pour un loyer mensuel de 480,00 € TTC

▶ Marché de service : Abonnement annuel de 230,00€ TTC à PANNEAUPOCKET, application mobile d'informations et d'alertes en temps réel des citoyens

▶ Marché de fourniture : Fourniture de 12 ampoules et de 4 drivers pour constituer un stock pour les pannes d'éclairage public confiée à CITEOS pour un montant de 1 321,92 € TTC

▶ Marché de service : Ingénierie préalable à la vente des lots 2 et 3 du lotissement (étude géotechnique zone aléas moyens) confiée à GEOTEC pour un montant de 450,00 € HT

▶ Marché de service : Division des parcelles cadastrées ZW 76 et 78 confiée à la SARL HERREYE ET JULIEN pour un montant de 720,00 € TTC

▶ Marché de fourniture : Fourniture de 100 embouts pour les chaises de la salle JLG confiées à SEREM pour un montant de 42,00 € TTC

**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT (suite)**

► Acceptation de 3 573,48 € de la part de GRAS SAVOYE correspondant au remboursement d'un arrêt maladie du 09/11.2020 au 16/12/2020 et au remboursement d'un accident de travail du 29/10/2020 au 15/11/2020

► Marché de fourniture : Mise en place de l'arrosage automatique sur le Pont des Romains confiée à LORRAINE ESPACES VERTS pour un montant de 885,02 € HT

► Marché de fourniture : Fourniture et mise en place d'engrais pour le terrain de football confiée à TECHNIGAZON pour un montant de 691,20 € TTC

► Marché de travaux : Travaux de régénération du terrain de football confiée à TECHNIGAZON pour un montant de 924,00 € TTC

► Marché de travaux : Aération à lame du terrain de football à l'aide d'un aérateur confiée à TECHNIGAZON pour un montant maximum de 2 100,00 € TTC pour l'année 2021

Le conseil Municipal **prend acte** de ces décisions

**Questions et informations diverses :**

- Informations diverses :
  - Présentation de l'avant-projet définitif de l'aménagement de la Rue Louvière
  - Présentation de l'application Panneapocket
  - Recensement de la population : 1 665 habitants (population au 1<sup>er</sup> janvier 2018 en vigueur à compter au 1<sup>er</sup> janvier 2021)
  - Fibre optique : fin de chantier entre août 2022 et décembre 2022
  
- Tour de table de l'ensemble des conseillers présents.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05**

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2020****Délibération n° 21-01** : Mise à jour du tableau des emplois permanents de la commune**Délibération n°21-02** : Mandat au Centre de Gestion pour la mise en concurrence du contrat d'assurance groupe des risques statutaires**Délibération n° 21-03** : Vente de la parcelle n°2 du lotissement « Sur les Ormes »**Délibération n° 21-04** : Vente de la parcelle n°3 du lotissement « Sur les Ormes »**Délibération n° 21-05** : Opérations de régularisation des comptes 4581 et 4582**Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du CGCT****Questions et informations diverses**

<u>Membres</u>	<u>Signatures</u>
Sylvie ROCHON	
Alain GAUCHER	
Delphine PAUL	<b>Procuration à Sylvie ROCHON</b>
Olivier JOUANNEAU	
Carole DAGUIER	
Monique DEGRIS	
Bernard CHALON	
Joël GRISVARD	
Francis FAUGERE	
Rémy CAILLE	<b>Procuration à Sylvie ROCHON</b>
Vincent LANOIS	
Christophe HENRY	
Sabine MARCHETTI	
Isabelle LIEGEOIS	
Nathalie THIRY	<b>Absente</b>
Sophie BANTQUIN	
Aline CONTIGNON	
Claire BENVENUTI	
Aubin GENTER	